

## **QUESTION ECRITE DE MR BERTRAND DU 20 JUILLET 2020**

Objet : question écrite urgente au collège : COVID 19 - infections supérieures au seuil d'alerte dans notre commune

Urgence : élevée

Madame la Présidente,

Monsieur le Secrétaire,

Par un article du journal De Standaard (samedi 18/7 - version numérique) basé sur des données fédérales, j'apprends que notre commune figure en bonne place sur la liste des 58 communes qui dépassent le seuil d'alerte pour le nombre d'infections COVID19.

Le collège a-t-il été informé de cette situation alarmante par l'autorité fédérale ou régionale ? Si oui, quelle autorité a fourni l'information ?

Le Collège peut-il m'informer de la nature du problème ? Y a-t-il des clusters particuliers dans les infections ? Y a-t-il des indications quant à l'origine de cette situation extraordinaire ? En d'autres termes, l'administration peut-elle me fournir des informations supplémentaires sur le problème ?

Je suis conscient que l'approche n'est pas évidente. Toutefois, on m'informe que plusieurs commune, en coopération avec d'autres autorités et aussi avec les médecins généralistes, étudient la manière dont cette question peut être appréhendée. Quelles sont les initiatives dans notre commune ?

Est-il possible de nous tenir informés des développements et des mesures que le Collège, en collaboration avec d'autres acteurs, envisage de prendre ?

Plus d'infos :

[https://www.standaard.be/cnt/dmf20200718\\_96770683?fbclid=IwAR1tVsyHUNrI3H\\_RRBLSDXKziUKV08SOQHLZrJXijF8FyN2wsvValCROgmQ](https://www.standaard.be/cnt/dmf20200718_96770683?fbclid=IwAR1tVsyHUNrI3H_RRBLSDXKziUKV08SOQHLZrJXijF8FyN2wsvValCROgmQ)

"Les 58 communes où le nombre d'infections dépasse 20 pour 100 000 habitants sont énumérées ci-dessous. Les chiffres ont quatre jours de retard. Pour qu'une alerte soit effectivement déclenchée, il faut qu'il y ait eu au moins sept jours consécutifs d'au moins une nouvelle infection, et qu'il y ait eu au moins quatre jours d'augmentation du nombre de nouvelles infections au cours de la semaine écoulée. Vous pouvez également consulter la liste sur le site de Sciensano .

Ledegem (206), Aubange (123), Braives (94), Moorslede (89), Linkebeek (86), Heusden-Zolder (68), Boom (55), Houthalen-Helchteren (55), Torhout (49), Kortemark (48), Watermaal-Bosvoorde (48), Opwijk (41), Dison (39), Lendeledede (35), Tenneville (35), Evere (34), Antwerpen (33), Theux (33), Wommelgem (31), Hooglede (30), Geer (29), Aartselaar (28), Beauvechain (28), Lierneux (28), Edegem (27), Koekelberg (27), Florennes (27), Grimbergen (27), Moeskroen (26), Kortrijk (26), Quévy (25), Oostkamp (25), Hove (25), Oostrozebeke (25), Verviers (24), Beringen (24), Dour (24), Mesancy (24), Mortsel (23), Jette (23), Lint (23), Ardoos (22), Wevelgem (22), Musson (22), Menen (21), Tielt (20), Temse (20)."

Meilleures salutations

## **QUESTION ECRITE DE MR BERTRAND DU 24 JUILLET 2020**

Monsieur le Bourgmestre,

Je vous remercie de m'avoir transmis ces informations.

Je lis que l'ordonnance a été publiée via un affichage à la maison communale et je constate également qu'il n'y a aucune référence à d'autres moyens de communication tels que le site internet. Cependant, je crains que très peu de gens consultent un panneau d'affichage à la commune et que la plupart des habitants ne soient pas de fidèles visiteurs du site web municipal. Puis-je donc vous demander si vous allez également utiliser d'autres moyens pour informer la population de cette obligation ? Comment cette ordonnance sera-t-elle mise en œuvre et comment sera-t-elle appliquée ?

Puis-je également vous demander plus d'informations (voir ma question en pièce jointe) sur le degré de contamination dans notre municipalité. Il y a eu pas mal d'inquiétudes le week-end dernier et j'ai été interpellé du fait que notre commune aie dépassé le niveau d'alerte. Vous trouverez la question écrite à ce sujet en annexe.

## **REPONSE AUX QUESTIONS ECRITES DE MR BERTRAND**

Monsieur le Conseiller,

Merci beaucoup pour votre question écrite.

En date du samedi 19 juillet, nous avons été avertis par les services de la Commission Communautaire Commune (COCOM) d'une forte augmentation de cas de Covid dans notre commune. Il y avait eu en moyenne 12 nouveaux cas au cours de la période du 10 au 16 juillet, alors que ce chiffre était de 1 pour la période du 6 au 12 juillet.

Rapporté à 100,000 habitants, cela signifiait une incidence cumulative de 48, classant notre commune en 11<sup>ème</sup> place au niveau du pays.

Ces statistiques sont publiées sur le site

<https://datastudio.google.com/embed/u/0/reporting/c14a5cfc-cab7-4812-848c-0369173148ab/page/giyUB>.

L'outil en ligne de Sciensano décrit la présence du coronavirus SARS-COV-2 au niveau communal en s'appuyant sur 3 indicateurs :

- L'incidence cumulative calculée sur 7 jours (nombre de nouveaux cas des 7 derniers jours excluant les 3 derniers jours, donc de J-9 à J-3, divisé par la population de la commune, multiplié par 100.000)
- Le nombre de jours consécutifs où au moins 1 nouveau cas a été rapporté
- Le nombre de jours où le nombre de nouveaux cas augmente par rapport à la veille, considéré sur une période de 7 jours.

Sur base de la situation actuelle, des seuils d'alerte ont été définis par la COCOM:

- Une incidence cumulative de 20/100.000 habitants pendant au moins 5 jours.
- Le rapportage de nouveaux cas pendant au moins 5 jours.
- Un nombre croissant de nouveaux cas pendant 4 des 7 jours passés.

Seul le premier des trois seuils a été dépassé lors de cet épisode.

Par ailleurs, aucune corrélation n'a pu être établie par la COCOM entre ces cas. Il ne s'agissait donc pas d'un cluster mais de cas indépendants les uns des autres.

En conséquence, nous avons rappelé sur le site de la Commune les gestes barrières à respecter absolument afin de rester vigilants et ne pas relâcher les efforts.

Quelques jours après le 19 juillet, notre commune a retrouvé des statistiques normales et même avantageuses en comparaison des autres communes bruxelloises, ce qui est compréhensible au regard de la densité de population à Watermael-Boitsfort.

Nous avons ensuite rendu obligatoire le port du masque dans les quartiers commerçants de la place Wiener et de la place Keym.

Cette obligation a été communiquée via le site web de la Commune mais également via le placement de pictogrammes à l'entrée des zones concernées